



CONCOURS VOIE « BTSA et BTS - AGRO » ouverte:

- aux **étudiants ou apprentis, inscrits en deuxième année**, après avoir suivi avec succès une première année, d'un BTSA/BTS ou BTSM.
- aux **titulaires** d'un BTSA/BTS ou BTSM.

ANNEXE III

Diplômes relevant du ministère chargé de l'agriculture :

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), obtenus dans les spécialités suivantes :

Agronomie et cultures durables ;

Aménagements paysagers ;

Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (jusqu'à la session d'examen 2026). Et sous la nouvelle dénomination : Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'AGRI) ;

Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (Anabiotec) ;

Aquaculture ;

Développement de l'agriculture des régions chaudes (jusqu'à la session d'examen 2026). Et sous la nouvelle dénomination : Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'AGRI) ;

Génie des équipements agricoles ;

Gestion et maîtrise de l'eau ;

Gestion et protection de la nature ;

Gestion forestière ;

Productions horticoles (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Métiers du végétal : alimentation, ornement, environnement ;

Productions animales (jusqu'à la session d'examen 2026). Et sous la nouvelle dénomination : Métiers de l'élevage : développement, production, conseil ;

Sciences et technologies des aliments (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (BioQUALIM) option : aliments et processus technologiques ;

Sciences et technologies des aliments (jusqu'à la session d'examen 2024). Et sous la nouvelle dénomination : Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (BioQUALIM) option : produits laitiers ;

Viticulture – œnologie.



Diplômes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Brevet de technicien supérieur (BTS), obtenus dans les spécialités suivantes :

- Analyses de biologie médicale ;**
- Bioanalyses et contrôles ;**
- Bioqualité ;**
- Biotechnologie ;**
- Diététique ;**
- Géologie appliquée ;**
- Métiers de l'eau ;**
- Métiers de la chimie ;**
- Métiers des services à l'environnement ;**
- Assistant technique ingénieur ;
- Conception et réalisation de systèmes automatiques ;
- Contrôle industriel et régulation automatique ;
- Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ;
- Maintenance des systèmes ;
- Métiers de la mesure ;
- Pilotage de procédés ;
- Techniques et services en matériel agricole.

Diplôme de technicien supérieur de la mer délivré par l'Institut national des techniques de la mer du Centre national des arts et métiers

Diplôme relevant du ministère chargé de l'écologie :
Brevet de technicien supérieur maritime (BTSM), spécialité Pêche et gestion de l'environnement marin.